

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance,  
petite enfance »

Séance du 15 novembre 2010  
Séance du 19 octobre 2010

## 13 Ecole maternelle Somasco - subvention exceptionnelle sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. NACHITE

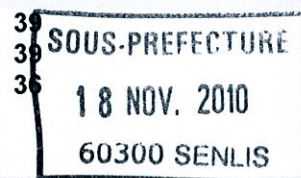
■ **Rapport de présentation :**

Mademoiselle Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

La nouvelle directrice de l'école maternelle Charles Somasco souhaite emmener ses élèves à « la Ville aux livres » qui se déroulera, au mois de novembre 2010, à la Faïencerie. De plus, elle envisage de les accompagner, une fois par mois, à la médiathèque Antoine Chanut. Géographiquement, l'école maternelle Somasco se trouve éloignée du centre ville. Pour les enfants, le trajet à pieds est particulièrement long et donc difficilement envisageable d'autant que l'établissement n'est pas desservi par une ligne de bus de la STAC.

Par conséquent, l'école sollicite la ville afin de bénéficier d'une subvention pour financer le transport en car.

Il vous est proposé de verser une subvention sur projet tout à fait exceptionnelle d'un montant de 400 euros, correspondant aux frais qu'engendreront les deux allers-retours pour « la Ville aux livres » en novembre et les deux allers-retours jusqu'à la médiathèque en décembre. Pour le reste de l'année scolaire, l'école pourra déposer au titre de ses projets d'écoles 2010/2011 une demande auprès de monsieur le Maire.





# maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 19 octobre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de verser, au titre d'une subvention exceptionnelle sur projet, la somme de 400 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle Charles Somasco pour le financement du transport en car, de l'école à la Faïencerie, pour chacune des deux classes au mois de novembre et de décembre 2010.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. (compte 6574/213).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

**18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

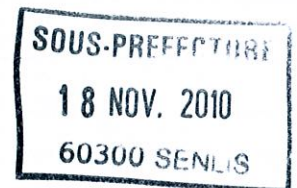
**18 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 18.11.10 Signature Le Maire.  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE